

J. L. Austin

Quand dire, c'est faire

HOW TO DO THINGS
WITH WORDS

INTRODUCTION, TRADUCTION
ET COMMENTAIRE PAR
GILLES LANE
POSTFACE DE FRANÇOIS RÉCANATI



342447
Éditions du Seuil



M. 166
La première édition de cet ouvrage a paru dans la collection « L'ordre philosophique » en 1970

Le titre original : *How to do Things with Words*, qui signifie littéralement : « Comment faire des choses avec des mots », n'est pas dépourvu d'humour. Il se réfère ironiquement à la tradition anglo-américaine des livres de conseils pratiques (du genre : *How to make Friends*, « Comment se faire des amis »).

EN COUVERTURE :
D'après une illustration de Clive Collins,
tirée de l'édition anglaise

Titre original : *How to do Things with Words*
© Oxford University Press, pour l'édition originale, 1962

ISBN 2-02-012569-2
(ISBN 2-02-002738-0, 1^{re} publication)

© Éditions du Seuil, pour la version française, 1970

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Introduction

Présenter l'œuvre d'un philosophe anglais contemporain n'est pas une tâche très difficile, surtout lorsqu'il s'agit d'un penseur comme J.L. Austin *. Il suffit en effet de laisser le lecteur devant les textes. Ceux-ci, la plupart du temps, sont clairs, et écrits en un langage courant. Lorsqu'un terme ésothélique ou plus ou moins rébarbatif apparaît, il est à peu près toujours inséré dans un contexte immédiat facile à comprendre, ou défini au moyen de nombreux exemples tirés de l'expérience quotidienne. La présentation d'un seul ouvrage ne pose pas, non plus, de problèmes particuliers. Point n'est besoin, par exemple, de synthétiser pour le lecteur la démarche antérieure ou l'évolution du philosophe, ni de le prévenir qu'il ne faut pas trop insister sur la compréhension de telle expression ambiguë, l'auteur devant lui donner un autre sens ou une précision importante, dans une œuvre ultérieure. (Le cas serait différent s'il s'agissait d'un Heidegger, par exemple, ou d'un Merleau-Ponty...)

Mais c'est justement la netteté (parfois banale) du texte et de la

* John Langshaw Austin fut professeur de Philosophie Morale à Oxford. Il était une figure bien connue non seulement dans les milieux oxoniens, mais aussi à Cambridge et dans les sociétés savantes d'Angleterre, ainsi qu'aux États-Unis où il donna de nombreux cours et conférences dans les grandes universités. Il ne publia aucun livre, mais un certain nombre d'articles. Après sa mort, survenue en février 1960 (alors qu'il était âgé de quarante-huit ans), on réunit tous ses écrits, c'est-à-dire les articles qu'il avait déjà publiés dans des revues, ainsi que les notes de ses cours et conférences, exception faite de sa traduction des *Fondements de l'arithmétique de Frege*, et de ses recensions. Son œuvre est contenue dans trois volumes : *Philosophical Papers* (1961), *Sense and Sensibility* (1962), et notre texte, *How to Do Things with Words* (1962). Selon le témoignage du professeur G. J. Warnock, le penseur d'Austin a contribué à la morale anglaise de manière considérable. Parmi les philosophes dont les deux grands travaux ont été effectués dans la dernière décennie, nul n'a exercé une plus grande influence, ni plus originale, que le professeur J. L. Austin » (*English Philosophy Since 1900*, London, Oxford University Press, 1963, p. 147). Pour une biographie courte et intéressante d'Austin, voir l'article de G. J. Warnock, « J. L. Austin », dans *Archives de philosophie*, janvier-mars 1967, p. 5-19.

PRÉFACE

pléter avec ce qu'il subsistait des notes de 1952-1954, mentionnées plus haut. Nous avons procédé à une nouvelle vérification en comparant notre texte aux notes de ceux qui avaient suivi ces conférences en Amérique et en Angleterre, à l'exposé fait au micro de la B.B.C. sur les Performative Utterances, et enfin au texte enregistré d'une conférence donnée à Gothenberg en octobre 1959 et intitulée *Performatives*. Nous donnons en appendice des indications plus précises sur la façon dont nous avons tiré parti de ces sources. Si au cours de ce travail d'interprétation a pu se glisser dans le texte une phrase qu'Austin aurait désavouée, il nous paraît toutefois peu probable que les lignes essentielles de sa pensée aient été en aucun point déformées.

L'éditeur remercie tous ceux qui l'ont aidé en lui prêtant leurs notes, ainsi que ceux qui lui ont fait cadeau de la bande enregistrée. Il reconnaît une dette particulière envers M. G.J. Warnock, qui a revisé le texte avec minutie et ainsi prévenu nombre d'erreurs. Grâce à ses soins, le lecteur dispose d'un texte grandement amélioré.

J. O. URMSON

Quand dire, c'est faire

Ce que j'aurai à dire ici n'est ni difficile à comprendre, ni sujet à controverses; le seul mérite que j'aimerais voir reconnaître à ces considérations est celui d'être vraies, au moins en partie. Le phénomène à discuter est en effet très répandu, évident, et l'on ne peut manquer de l'avoir remarqué, à tout le moins ici ou là. Il me semble toutefois qu'on ne lui a pas encore accordé spécifiquement attention.

Les philosophes ont trop longtemps supposé que le rôle d'une « affirmation » [statement] ne pouvait être que de « décrire » un état de choses, ou d'« affirmer un fait quelconque », ce qu'elle ne saurait faire sans être vraie ou fausse. Il y eut constamment des grammairiens, bien sûr, pour signaler à notre attention que toutes les « phrases » [sentences] ne sont pas nécessairement des affirmations, ou ne servent pas nécessairement à en produire * : en plus des affirmations (au sens des grammairiens), il y a aussi, très traditionnellement, les questions et les exclamations, ainsi que les phrases qui expriment des commandements, des souhaits ou des concessions. Sans doute les philosophes n'ont-ils pas eu l'intention de le nier, même s'il leur est arrivé d'employer un peu abusivement le mot « phrase » pour le mot « affirmation ». Sans doute aussi grammairiens et philosophes ont-ils été conscients, les uns comme les autres, de la difficulté qu'il y a à bien distinguer les questions elles-mêmes, les commandements, etc., des affirmations, au moyen des quelques pauvres indices grammaticaux dont nous disposons (l'ordre des mots, le mode, etc.). Mais il ne semble pas qu'on se soit beaucoup attardé, dans l'ensemble, sur

Dans la traduction qui suit, les notes en bas de page, appelées d'un astérisque, sont de l'auteur ou de l'éditeur anglais. Les notes appelées d'un chiffre supérieur sont du traducteur français, et reportées à la fin de l'ouvrage, p. 169.

* Il n'est pas vraiment correct, bien sûr, de dire qu'une phrase puisse être jamais une affirmation : son emploi est plutôt de produire une affirmation; et l'affirmation est elle-même une « construction logique » élaborée à partir de la production d'affirmations.

QUAND DIRE, C'EST FAIRE

les difficultés que ce fait soulève manifestement. Car enfin, comment les distinguons-nous les uns des autres? Quelles sont leurs limites et leurs définitions respectives?

Depuis quelques années, plusieurs expressions qui, autrefois, auraient été acceptées sans problème comme des « affirmations », tant par les philosophes que par les grammairiens, ont été examinées avec un soin tout nouveau. C'est plutôt indirectement — du moins en philosophie — qu'on en est venu à poursuivre cet examen. L'opinion s'exprima d'abord — non sans un assez regrettable dogmatisme — que l'affirmation (d'un fait) devait être « vérifiable¹ » : ce qui amena à penser que de nombreuses « affirmations » ne seraient pour ainsi dire que des pseudo-affirmations. On commença par montrer — et sans nulle peine — que beaucoup d'« affirmations » (Kant fut probablement le premier à l'établir systématiquement) étaient à proprement parler des non-sens, en dépit d'une structure grammaticale très courante. Et la découverte continue de nouveaux types de non-sens a été somme toute une bonne chose — quoique leur classification soit restée trop souvent non systématique, et leur explication, mystérieuse. Cela dit, même nous autres, philosophes, nous fixons des limites à la quantité de non-sens que nous sommes prêts à admettre dans notre discours. Il était donc naturel de se demander, dans un second temps, si bon nombre de ce qu'on prenait pour des pseudo-affirmations tendaient, en fait, à être des « affirmations », à quelque titre que ce soit.

On en est venu à penser communément qu'un grand nombre d'énoncias [utterances²] qui ressemblent à des affirmations, ne sont pas du tout destinées à rapporter ou à communiquer quelque information pure et simple sur les faits; ou encore ne le sont que partiellement. Les « propositions éthiques », par exemple, pourraient bien avoir pour but — unique ou non — de manifester une émotion, ou de prescrire un mode de conduite, ou d'influencer le comportement de quelque façon. Ici encore, Kant fut un pionnier. Il arrive aussi que dans l'usage que nous faisons des énoncias, nous outrageons le champ de la grammaire, du moins de la grammaire traditionnelle. On en est venu à voir que bon nombre de mots fort embarrassants, insérés dans des affirmations apparemment descriptives, ne servent pas à indiquer un caractère supplémentaire et particulièrement étrange de la réalité qui est rapportée, mais à indiquer

PREMIÈRE CONFÉRENCE

(je ne dis pas à rapporter) les circonstances dans lesquelles l'affirmation est faite, ou les réserves auxquelles elle est sujette, ou la façon dont il faut la prendre, et autres choses de ce genre. Négliger ces possibilités — comme il est arrivé le plus souvent dans le passé —, c'est céder à ce que l'on appelle l'illusion « descriptive ». (Mais peut-être ce mot n'est-il pas adéquat, « descriptif » ayant lui-même un sens particulier. Toutes les affirmations, vraies ou fausses, ne sont pas pour autant des descriptions; voilà pourquoi je préfère employer le mot « constatif³ ».) Les remarques que nous avons faites jusqu'ici ont sans doute réussi à montrer par bribes — ou du moins à rendre vraisemblable — que nombre de problèmes qui embarrassèrent traditionnellement les philosophes ont surgi à partir d'une erreur : celle de considérer comme des affirmations pures et simples de faits, des énoncias qui sont (en un ou plusieurs sens non grammaticaux et qui ont leur intérêt) *ou bien des non-sens, ou bien des expressions dont l'intention est tout à fait différente*.

Quoi que nous pensions de l'une ou l'autre de ces conceptions et suggestions, et si fortement que nous puissions déplorer la confusion où doctrine et méthode philosophiques en ont d'abord été plongées, nous ne pouvons douter qu'elles soient en train de produire une révolution en philosophie. Si quelqu'un veut l'appeler la plus grande [4] et la plus salutaire de son histoire, ce n'est pas, à y bien réfléchir, une prétention extravagante. Il n'est pas étonnant que les premières découvertes aient été faites sans grande continuité, avec parti pris⁴ et à partir de motivations étrangères : c'est le cas pour la plupart des révolutions...

ISOLEMENT PRÉLIMINAIRE DU PERFORMATIF [performatif]^{*}

Il va de soi que le type d'énonciation à considérer ici n'est pas, en général, le non-sens, bien que mésuser du type en question puisse engendrer — nous le verrons — des variétés assez extraordinaires de « non-sens ». Plus exactement, il fait partie de notre seconde

* Tout ce qui est dit dans ces sections est provisoire et demeure sujet à révision, à la lumière des sections ultérieures.

classe — celle des imposteurs [*masqueraders*] : non qu'il se déguise nécessairement en une affirmation de fait, descriptive ou constative ; mais il lui arrive très souvent de le faire, et cela — assez étrangement — au moment même où il revêt sa forme la plus explicite. Les grammairiens, je crois, n'ont pas su percer ce « déguisement » ; quant aux philosophes, ils ne l'ont fait au mieux qu'occasionnellement *. Il conviendra donc d'étudier ce type d'énonciation d'abord sous sa forme trompeuse, pour en faire ressortir si possible les caractéristiques en les comparant avec celles de l'affirmation de fait qu'il singe.

Nous prendrons donc comme premiers exemples quelques énonciations qui ne peuvent tomber sous aucune catégorie *grammaticale* reconnue jusqu'ici, hors celle de l'« affirmation » ; des énonciations qui ne sont pas, non plus, des non-sens, et qui ne contiennent aucun de ces avertisseurs verbaux que les philosophes ont enfin réussi à détecter, ou croient avoir détectés : mots bizarres comme « *bon* » ou « *tous* » ; auxiliaires suspects comme « *devoir* » ou « *pouvoir* » ; constructions douteuses telles que la forme hypothétique. Toutes les énonciations que nous allons voir présenteront, comme par hasard, des verbes bien ordinaires, à la première personne du singulier de l'indicatif présent, *voix active* **. Car on peut trouver des énonciations qui satisfont ces conditions et qui, pourtant,

A) ne « décrivent », ne « rapportent », ne constatent absolument rien, ne sont pas « vraies ou fausses » ; et sont telles que

B) l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action (ou une partie de cette exécution) qu'on ne saurait, répétons-le, décrire *tout honnêtement* comme étant l'acte de dire quelque chose.

Ceci est loin d'être aussi paradoxal qu'il semble, ou que j'ai essayé un peu trop sommairement — de le faire paraître : on sera déçu, en effet, par les exemples que nous allons maintenant donner.

* Entre tous, ce sont bien les hommes de loi qui devraient être informés de ce qu'il en est réellement. Peut-être quelques-uns le sont-ils. Il leur arrive pourtant d'être victimes de la trop prudente « fiction légale » : de penser, par exemple, qu'un énoncé de « la loi » est l'énoncé d'un fait.

** Non sans raison : elles sont toutes des performatifs « explicites », et de la classe prépondérante, qu'on appellera plus tard celle des « exercitifs ».

Exemples :

(E. a) « Oui [je le veux] (c'est-à-dire je prends cette femme comme épouse légitime) » — ce « oui » étant prononcé au cours de la cérémonie du mariage *.

(E. b) « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth* » — comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.

(E. c) « Je donne et lègue ma montre à mon frère » — comme on peut lire dans un testament.

(E. d) « Je vous parle six pence qu'il pleuvra demain. »

[6] Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni *décrire* ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire ** en parlant ainsi, ni affirmer que je le fais : c'est le faire. Aucune des énonciations citées n'est vraie ou fausse : j'affirme la chose comme allant de soi et ne la discute pas. On n'a pas plus besoin de démontrer cette assertion qu'il n'y a à prouver que « *Damnation!* » n'est ni vrai ni faux : il se peut que l'énonciation « serve à mettre au courant » — mais c'est là tout autre chose. Baptiser un bateau, c'est dire (dans les circonstances appropriées) les mots « *Je baptise...* » etc. Quand je dis, à la mairie ou à l'autel, etc., « Oui [je le veux] », je ne fais pas le reportage d'un mariage : je me marie.

Quel nom donner à une phrase ou à une énonciation de ce type *** ? Je propose de l'appeler une *phrase performative* ⁵ ou une énonciation performative ou — par souci de brièveté — un « *performatif* ». Le terme « *performatif* » sera utilisé dans une grande variété de cas et de constructions (tous apparentés), à peu près comme l'est le terme « *impératif* **** ». Ce nom dérive, bien sûr, du verbe [anglais]

* [Austin se rendit compte, mais trop tard pour corriger son erreur, que l'expression « Oui (je prends cette femme...) » n'est pas employée dans la cérémonie du mariage. Nous n'avons rien changé au texte, car, du point de vue philosophique, il importe peu ce que soit une erreur. J.O.U.]

** Encore moins ce que j'ai déjà fait, ou ce qu'il me faudra faire plus tard.

*** Les « phrases » constituent une classe d'« énonciations », classe à définir grammaticalement, à mon avis ; et je doute qu'une définition satisfaisante en ait déjà été donnée. Aux énonciations performatives s'opposent essentiellement, par exemple, les énonciations « constatives » : formuler une énonciation constative (c'est-à-dire la produire avec une référence historique), c'est émettre une affirmation. Formuler une énonciation performative, c'est, par exemple, faire un pari. Voir plus loin, à propos des « illocutions ».

**** J'employais d'abord le terme « *performatoire* », mais « *performatif* » est à préférer parce que plus court, moins laid, plus maniable, et de formation plus traditionnelle.

QUAND DIRE, C'EST FAIRE

perform, verbe qu'on emploie d'ordinaire avec le substantif « action » : [7] il indique que produire l'énonciation est exécuter une action (on ne considère pas, habituellement, cette production-là comme ne faisant que dire quelque chose).

Un certain nombre d'autres termes peuvent se présenter à l'esprit, chacun étant susceptible de recouvrir convenablement telle ou telle classe plus ou moins étendue de performatifs : de nombreux performatifs, par exemple, sont des énoncations *contractuelles* (« je parie ») ou *déclaratoires* (« je déclare la guerre »). Mais aucun terme d'usage courant, que je sache, ne saurait avoir assez d'extension pour les recouvrir toutes. Parmi les termes techniques, il y en a un qui, peut-être, se rapprocherait le plus de ce que nous cherchons. Il s'agit du mot [anglais] *operative*, tel qu'il est employé (au sens strict) par les hommes de loi, lorsqu'ils veulent se référer à la partie (*i. e.* aux clauses) d'un acte juridique qui sert à effectuer la transaction elle-même (: son but principal) — un transfert de biens, ou que sais-je? — le reste du document ne faisant que « débiter » les circonstances dans lesquelles la transaction devra s'effectuer *. Mais *operative* a d'autres significations; de nos jours, il est même souvent employé pour signifier à peine plus qu' « important ». J'ai donc préféré un mot nouveau, auquel nous serons peut-être moins portés (bien que son étymologie ne soit pas à négliger complètement) à rattacher une signification préconçue.

PEUT-IL ARRIVER QUE DIRE UNE CHOSE, CE SOIT LA FAIRE?

Allons-nous donc affirmer, par exemple, que

« Se marier, c'est dire quelques mots », ou que
« Parier, c'est simplement dire quelque chose »?

Une telle doctrine semble d'abord étrange, sinon désinvolte; mais pourvue de garanties suffisantes, elle peut en venir à perdre toute étrangeté.

[8] On peut opposer aux formules qui précèdent une première objection, valable, et qui n'est pas sans une certaine importance. Dans de très nombreux cas, en effet, il est possible d'exécuter un acte d'un genre

* Je dois cette remarque au professeur H. L. A. Hart.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

tout à fait identique, *non pas* en énonçant des mots — qu'ils soient écrits ou prononcés —, mais d'une autre manière. Je puis, par exemple, en certains lieux, contracter mariage par simple cohabitation; ou parler avec un totalisateur, en glissant une pièce dans une fente. Peut-être devrions-nous alors convertir les propositions citées plus haut et les exprimer comme suit : « Dire quelques mots bien déterminés, c'est se marier », ou « Se marier, c'est, en certains cas, simplement dire quelques mots », ou « Dire simplement telle chose, c'est parler ».

Mais la vraie raison pour laquelle ce genre de remarques semble dangereux, tient probablement à un autre fait, évident, sur lequel nous aurons à revenir en détail, et que voici. Prononcer des mots, en effet, est d'ordinaire un événement capital, ou même l'événement capital, dans l'exécution [*performance*] de l'acte (de parier, ou de quoi encore?), exécution qui constitue pour une part la visée de l'énonciation; mais elle est loin de constituer d'ordinaire — si jamais elle le fait — l'*unique* élément nécessaire pour qu'on puisse considérer l'acte comme exécuté. Disons, d'une manière générale, qu'il est toujours nécessaire que les *circonstances* dans lesquelles les mots sont prononcés soient d'une certaine façon (ou de plusieurs façons) *appropriées*, et qu'il est d'habitude nécessaire que celui-là même qui parle, ou d'autres personnes, exécutent aussi certaines autres actions — actions « physiques » ou « mentales », ou même actes consistant à prononcer ultérieurement d'autres paroles. C'est ainsi que pour baptiser un bateau, il est essentiel que je sois la personne désignée pour le faire; que pour me marier (chrétinement), il est essentiel [9] que je ne sois pas déjà marié avec une femme vivante, saine d'esprit et non divorcée, etc. Pour qu'un pari ait été engagé, il est nécessaire en général que la proposition du pari ait été acceptée par un partenaire (lequel a dû faire quelque chose, dire « D'accord! », par exemple). Et l'on peut difficilement parler d'un don si je dis « Je te le donne », mais ne tends point l'objet en question.

Jusqu'ici tout va bien. L'action pourrait être exécutée autrement que par une énonciation performative, et de toute façon les circonstances — parmi lesquelles d'autres actions — doivent être appropriées. Mais il se peut qu'en objectant, nous ayons à l'esprit quelque chose de bien différent, et cette fois de tout à fait erroné — surtout lorsque nous pensons à quelques-uns des performatifs les plus impression-

nants, tels que « Je promets de... » Personne ne niera, je pense, que ces mots doivent être prononcés « sérieusement », et de façon à être pris « au sérieux ». Cette remarque, quoique vague, est assez vraie en général; il s'agit d'ailleurs là d'un solide lieu commun dans les discussions sur la portée d'une énonciation, quelle qu'elle soit. Je ne dois pas être en train de plaisanter, par exemple, ou d'écrire un poème. Mais il nous arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur et visible d'un acte intérieur et spirituel — signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres. Dès lors le pas est vite franchi qui mène à croire ou à supposer, sans s'en rendre compte, que dans bien des cas l'énonciation extérieure est la description, *vraie ou fausse*, d'un événement intérieur. On trouvera l'expression classique de cette idée dans *Hippolyte* (v. 612) où Hippolyte dit :

ἢ γλῶσσ' ὁμώμοιχ', ἢ δὲ φρὴν ἀνωμοτός,

c'est-à-dire « ma langue prête serment, mais non pas mon cœur » (ou [10] mon esprit ou quelque autre artiste dans les coulisses *). C'est ainsi que « Je promets de... » m'oblige : enregistre mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles.

Il est réconfortant de remarquer, dans ce dernier exemple, comment l'excès de profondeur — ou plutôt de solennité — fraye tout de suite la voie à l'immoralité. Car celui qui dit « Promettre ne consiste pas simplement à prononcer des mots : c'est un acte intérieur et spirituel! » sera sans doute considéré comme un moraliste dont le sérieux contraste avec l'esprit superficiel d'une génération de théoriciens : nous le voyons ainsi comme il se voit lui-même, mesurant les profondeurs invisibles de l'espace éthique, avec toute la distinction d'un spécialiste du *sui generis!* Pourtant, il fournit à Hippolyte une échappatoire, au bigame une excuse pour son « Oui [je prends cette femme...] », et au bookmaker marron une défense pour son « Je parie ». Non : la précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement : *notre parole, c'est notre engagement*.

* Je n'ai pas l'intention pour autant d'éliminer tous ceux qui travaillent dans les coulisses : les éclairagistes, le régisseur, voire le souffleur; j'en veux seulement à certaines doublures inutiles.

Une fois exclu ce genre d'actes intérieurs, fictifs, pouvons-nous supposer que tout autre élément dont on exige, d'ordinaire, qu'il accompagne une énonciation telle que « Je promets que... » ou « Oui [je prends cette femme...] », est en fait décrit par cette énonciation, de sorte qu'il la rendrait vraie par sa présence, ou fausse par son absence? Eh bien, en commençant par le dernier cas, nous allons tout de suite considérer ce que nous disons, de fait, de l'énonciation lorsque l'un ou l'autre de ses éléments concomitants habituels est *absent* : en aucun cas nous ne disons que l'énonciation était fausse, [1] mais plutôt que l'énonciation — ou mieux, *l'acte** (la promesse, par exemple) — était nulle et non avenue [*void*], ou donnée de mauvaise foi, ou non exécutée, ou quelque chose de semblable. Dans le cas particulier de la promesse, comme dans celui de beaucoup d'autres performatifs, il convient que la personne qui promet ait une certaine intention (ici, par exemple, celle de tenir parole). Il semble même que de tous les éléments concomitants, celui-là soit le plus apte à être ce que décrit ou enregistre effectivement le « Je promets ». De fait, ne parlons-nous pas d'une « fausse » promesse lorsqu'une telle intention est absente? Parler ainsi ne signifie pourtant *pas* que l'énonciation « Je promets que... » soit fausse, dans le sens où la personne, affirmant faire, ne ferait pas, ou décrivant, décrirait mal, rapporterait mal. Car elle promet, *effectivement* : la promesse, ici, n'est même pas *nulle et non avenue*, bien que donnée de *mauvaise foi*. Son énonciation est peut-être trompeuse; elle induira probablement en erreur, et elle est sans nul doute incorrecte. Mais elle n'est pas un mensonge ou une affirmation manquée. Tout au plus pourrait-on trouver une raison de dire qu'elle implique ou introduit un mensonge ou une affirmation manquée (dans la mesure où le déclarant a l'intention de faire quelque chose); mais c'est là une tout autre question*. De plus, nous ne parlons pas d'un faux pari ou d'un faux baptême; et que nous parlions, *de fait*, d'une fausse promesse, ne nous compromet pas plus que de parler d'un faux mouvement. « Faux » n'est pas un terme nécessairement réservé aux seules affirmations.

* Nous en viendrons à éviter cette distinction, justement parce qu'elle ne s'impose pas.